

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 360/SLAG modifiant l'arrêté rectificatif n° 324/SLAG du 10 mai 1974 ainsi que l'arrêté n° 264/SLAG du 22 avril 1974 portant nomination des présidents de bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles des 5 mai et éventuellement 19 mai 1974.

n° 360/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
15 mai 1974

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1974

Date du numéro
25 mai 1974

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3-juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas : Vu le décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire : Vu la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel : Vu le décret no 64-231 du 14 mars 1964: Vu le décret n° 65-628 du 28 juillet 1965: Vu le décret ne 74-280 du 8 avril 1974 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République : Vu l'arrêté n° 243/SLAG du 16 avril 1974 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles du 5 mai et éventuellement du 19 mai 1974

Vu l'arrêté no 264/SLAG du 22 avril 1974 portant nomination des présidents de bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles des 5 mai et éventuellement 19 mai 1974

Vu l'arrêté rectificatif no 324/SLAG du 10 mai 1974 modifiant l'arrêté n° 264/SLAG du 22 avril 1974: Vu l'urgence,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sur les tableaux annexés aux arrêtés n° 264/SLAG du 22 avril 1974 et 324/SLAG du 10 mai 1974 susvisés, à: DIKHIL Au lieu de : Bureau n° 2 — Maison des Jeunes M. Peene Bureau n° 10 — Ourguini M. Bernier Lire : Bureau n° 2 — Maison des Jeunes M. Duverneuil Bureau n° 10 — Ourguini M. Galliani

Art.2

Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint. R.

GAUGER